

Berne, le 18 mars 1964

691

4 avril 1964.

Coopération technique avec la
Haute-Volta: Contribution fédérale
de 225'000 francs à l'agrandissement
du collège secondaire de jeunes filles
"Notre Dame" à Ouagadougou.

Département politique. Proposition du 18 mars 1964 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 3
avril 1964 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 3 avril
1964 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département
des finances et des douanes et le département de l'économie publique,
il est

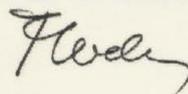
d é c i d é :

1. Dans le cadre des crédits de coopération technique prévus par
l'arrêté fédéral du 13 juin 1961, la Confédération accorde à la
Ligue suisse des femmes catholiques à Lucerne, une contribution
unique de 225'000 francs pour l'agrandissement du collège "Notre
Dame" de Kologh Naba à Ouagadougou, Haute-Volta.
2. Les paiements seront échelonnés, selon l'avancement de l'oeuvre,
sur présentation des documents prévus et en observant les autres
règles en vigueur pour ce type d'opération.
3. La Ligue suisse des femmes catholiques s'engage à soutenir tech-
niquement et économiquement le collège pour une période de 10 ans
au moins. Durant cette période, l'exécutant s'oblige à remettre
au service de coopération technique les rapports d'activité
et les comptes annuels du collège. L'exécutant s'engage, sauf
cas de force majeure, à ne pas modifier l'utilisation des locaux
et équipements compris dans le projet d'agrandissement, à conserver
au moins la proportion de boursières prévue au projet et à res-
pecter les buts, objectifs et fins sociales du collège.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 20 exem-
plaires), pour exécution, au département des finances et des doua-
nes et au département de l'économie publique, pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



Berne, le 18 mars 1964

II. Description du projet.

a) Cadre général.

t. 311. Haute-Volta 1 - BO/cb

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec la Haute-Volta: Contribution fédérale de 225.000 francs à l'agrandissement du collège secondaire de jeunes filles "Notre Dame" à Ouagadougou.

Nous avons l'honneur de vous soumettre une proposition de participation financière de la Confédération à l'agrandissement du collège secondaire de jeunes filles "Notre Dame" de Kologh Naba à Ouagadougou, République de Haute-Volta. Il s'agit de notre deuxième projet de coopération avec ce pays. La première fut une contribution de 98.000 francs pour un centre de formation artisanale à Nouna.

Ce programme serait réalisé dans le cadre des crédits de coopération technique de la Confédération avec les pays en voie de développement, conformément à l'arrêté fédéral du 13 juin 1961.

I. Exécutant responsable.

La demande de coopération nous a été présentée par notre compatriote, Melle C. Ducret, Directrice-fondatrice du collège de Kologh Naba. L'institution responsable du projet est la Ligue suisse des femmes catholiques à Lucerne. C'est la première participation qui serait accordée à cette institution.

Le projet est appuyé par la Communauté de travail des sociétés missionnaires catholiques suisses à Zurich et par Caritas.

II. Description du projet.

a) Cadre général.

Le collège "Notre Dame" est installé à Ouagadougou, ville de 63.000 habitants, capitale de la République de Haute Volta. Ce pays, situé dans la zone tropicale aride, vit principalement de l'élevage et ne dispose que de ressources naturelles limitées; son économie est encore peu différenciée avec prééminence du secteur primaire (94 % de la population active). Sa population est de 4.400.000 habitants, soit une densité de 16 habitants au km². Le revenu national per capita était de 195.-- francs suisses en 1961.

L'enseignement est assumé en partie par l'Etat et en partie par les missions catholiques et protestantes. Les effectifs en 1961/62 étaient de 74.107 élèves de degré primaire, et de 3.764 élèves de degré secondaire et technique. Le taux de scolarisation était approximativement de 6 %, un des plus bas des pays de l'Afrique au sud du Sahara. 23 % des effectifs du primaire, soit 16.953 élèves, sont du sexe féminin. En 1963, 700 élèves auraient dû accéder au degré secondaire ou technique; mais les possibilités actuelles ne sont que de 200 places dont 45 disponibles au collège "Notre Dame". Cette école est la seule du pays dont le programme prévoit les deux cycles secondaires complets. (Il existe trois autres écoles secondaires limitées au premier cycle, avec un effectif total de 108 filles).

Cette situation a décidé la Directrice suisse d'entreprendre l'agrandissement du collège, de le porter à une capacité de 250 élèves et d'y inclure également un internat supplémentaire afin de satisfaire la demande des zones rurales.

En raison de la pauvreté du pays et du retard constaté en matière d'éducation, les efforts de développement

de l'enseignement devraient être soutenus par une aide étrangère et internationale accrue.

b) Le projet.

Il prévoit la construction, l'installation et l'équipement d'un pavillon à étage comprenant des salles d'étude et de réunion, le réfectoire et un dortoir de 50 lits; d'un petit pavillon de cuisine; d'un pavillon d'enseignement ménager; et d'un terrain de sport.

Les plans originaux et le devis ont été élaborés par M. Bernard Mercier, technicien genevois, missionnaire laïc en Haute-Volta. Ils ont été révisés à notre demande par M. Pierre Bussat, architecte suisse SIA/FAS, directeur du Centre international de la construction scolaire qui les a approuvés.

Le programme d'étude est celui du baccalauréat français avec quelques adaptations. Il porte sur deux cycles de trois ans chacun, plus une classe de philosophie. Il comprend un cours ménager obligatoire (cours de coupe, de couture, de puériculture et de cuisine), destiné à parfaire la formation de la jeune fille.

Ce collège joue un rôle important dans la formation d'une élite féminine qui est recrutée dans tout le pays. Depuis sa fondation en 1957, 380 élèves ont passé par l'établissement, et la plus grande partie occupe actuellement une position, soit dans l'enseignement, soit comme infirmière, sage-femme ou assistante sociale; d'autres poursuivent des études supérieures ou techniques.

Une équipe de suisses, professeurs ou spécialistes de la construction, entoure la directrice Melle Ducret.

III. Coût du projet et financement.

a) Budget d'exploitation.

La direction de l'école a présenté un budget d'exploitation. Il en résulte que les frais nets d'exploitation pour le nouveau projet seront de frs. 20.300.--

pour la première année de plein fonctionnement. En admettant que ces frais seront identiques pour les neuf années suivantes, la valeur actuelle de ces frais serait de 160.700 francs.

Indépendamment des boursières du gouvernement, l'exécutant prévoit que 20 % des places seront attribuées à titre gratuit à des internes, à des demi-pensionnaires et à des externes.

b) Coût du projet.

La construction sera effectuée par un personnel engagé sous contrat et qui a déjà été utilisé lors des constructions antérieures. La direction du chantier est assurée par un technicien genevois, M. John Berthod, missionnaire laïc.

Le coût s'établit comme suit:

Frais de premier établissement:

Terrain, valeur estimée	frs.	500.--
Pavillon à usage de réfectoire, salles de réunion et dortoir de 50 lits	"	310.000.--
Pavillon des cuisines	"	13.500.--
Pavillon d'enseignement ménager	"	125.000.--
Equipement de ces 3 pavillons	"	70.000.--
Terrain de sport	"	27.000.--
		<hr/>
T o t a l	frs.	546.000.--
		<hr/> <hr/>

V. Proposition.

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

proposer:

c) Financement.

La direction de l'école prévoit le financement suivant:

Terrain mis à la disposition	225.000	frs.	500.--
Ligue suisse des femmes catholiques	"	"	225.000.--
Gouvernement (le terrain de jeu)	"	"	27.000.--
Archidiocèse de Ouagadougou et collège	"	"	68.500.--
Participation financière demandée à la Confédération suisse	"	"	225.000.--
			<hr/>
T o t a l		frs.	546.000.--
			<hr/> <hr/>

La participation financière demandée équivaut approximativement au 41 % du coût d'agrandissement du collège.

Depuis la fondation de l'école en 1957, environ 1.300.000 francs suisses ont été investis, dont le 46 % financé par le Fonds d'aide et de coopération de Paris (FAC), et le reste dans sa plus grande partie par des fonds de provenance suisse.

IV. Accord du pays.

Le collège est reconnu officiellement par le Gouvernement de la Haute-Volta qui par les subventions annuelles payées ou promises montre l'intérêt spécial porté à cette école. La Présidence de la République a donné son agrément au projet d'agrandissement et souhaite que tout soit mis en oeuvre pour sa réalisation.

V. Proposition.

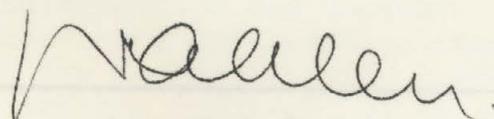
Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 6 -

1. Dans le cadre des crédits de coopération technique prévus par l'arrêté fédéral du 13 juin 1961, la Confédération accorde à la Ligue suisse des femmes catholiques à Lucerne, une contribution unique de frs. 225.000.-- pour l'agrandissement du collège "Notre Dame" de Kologh Naba à Ouagadougou, Haute-Volta.
2. Les paiements seront échelonnés, selon l'avancement de l'oeuvre, sur présentation des documents prévus et en observant les autres règles en vigueur pour ce type d'opération.
3. La Ligue suisse des femmes catholiques s'engage à soutenir techniquement et économiquement le collège pour une période de 10 ans au moins. Durant cette période, l'exécutant s'oblige à remettre au Service de coopération technique les rapports d'activité et les comptes annuelles du collège. L'exécutant s'engage, sauf cas de force majeure, à ne pas modifier l'utilisation des locaux et équipements compris dans le projet d'agrandissement, à conserver au moins la proportion de boursières prévue au projet et à respecter les buts, objectifs et fins sociales du collège.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL


Pour co-rapport aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes et au Département de l'économie publique (2 exemplaires à chacun) pour leur information.

